



EYZAHUT
en Drôme provençale

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 026-212601314-20260121-2026_01_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 janvier 2026
Convocation du 13 janvier 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance

M. Aubert, G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, A. Ramousse, F. Simian

Absent Excusés : C. Poncet, C. Bochaton, S. Giliotti, MC. Rey

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2026-01-02

Objet : Modification des statuts du syndicat Intercommunal des 3 vallées

L'an deux mille vingt-six le 21 janvier à 18h30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Madame la Maire explique que lors de la séance du conseil syndical du syndicat des trois vallées du 1^{er} décembre 2025, les changements de statuts ont été votés à l'unanimité.

Les statuts ont été transmis à l'ensemble du conseil et sont annexés à la délibération

Après délibération Le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'adopter le projet de mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal des 3 Vallées

DÉCIDE de notifier cette délibération au syndicat des 3 vallées.

AUTORISE la maire à signer toutes pièces concernant cet objet

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus
La Maire,
Fabienne SIMIAN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.